

**Rapport statistique sur les prestataires
du programme d'assistance-emploi**

FÉVRIER 2006

Adresse internet

www.mess.gouv.qc.ca/statistiques

Responsables de la production

Adèle Allen-Léonard et Francis Crépeau

(418) 643-1246

Responsable des demandes de statistiques

Rémi Nadeau

(418) 643-7311

remi.nadeau@mess.gouv.qc.ca

Secteur Statistique

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale

425, St-Amable, 4^e étage

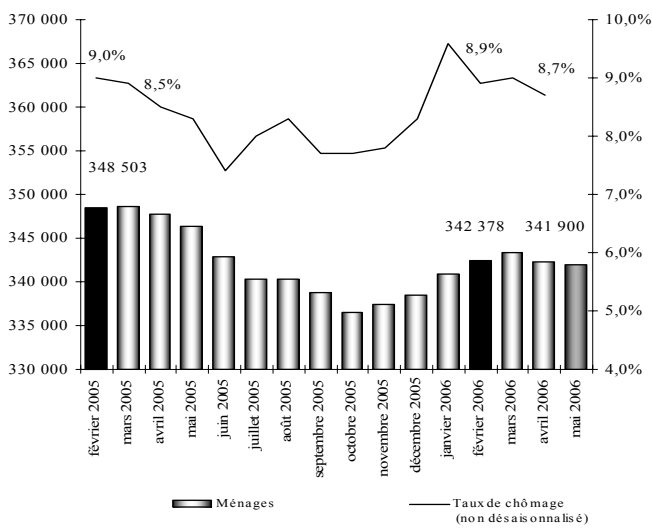
Québec (Québec)

G1R 4Z1

FAITS SAILLANTS SUR LES MÉNAGES ET LES PRESTATAIRES DU PROGRAMME D'ASSISTANCE-EMPLOI

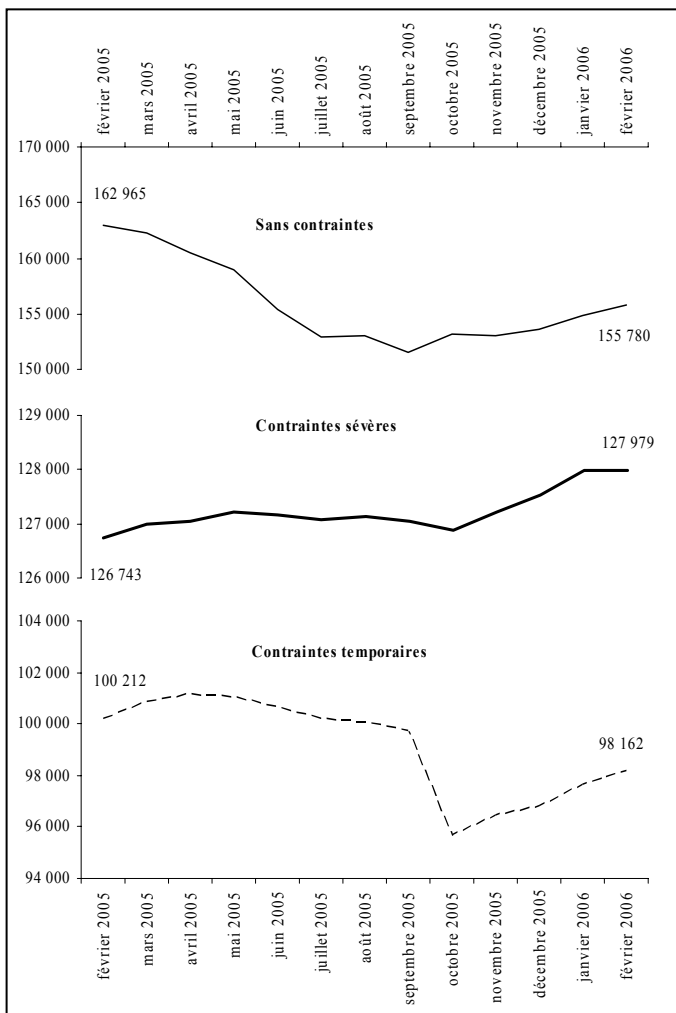
Données officielles de février 2006 et estimations jusqu'en mai 2006

On dénombre 342 378 ménages prestataires du programme d'assistance-emploi en février 2006 et l'estimation pour mai 2006 est de 341 900.



Estimations pour mai 2006 :

- Entre avril et mai 2006, l'estimation présente une diminution de 400 ménages prestataires de l'assistance-emploi, cette variation étant inférieure à celle observée au cours de la même période l'année dernière (- 1 283 ménages). L'estimation de mai 2006 se base sur l'évolution du nombre de chèques ou dépôts directs émis le 1^{er} mai 2006 par rapport au 1^{er} avril 2006 (↓ 1 084 chèques).
- Cette évolution du nombre mensuel de ménages se traduit par une baisse estimée de 700 prestataires (baisse de 600 adultes et de 100 enfants) entre avril et mai 2006.



Adultes prestataires

	Février 2006 Nombre	Taux de variation annuelle
Sans contraintes	155 780	- 4,4 %
Contraintes temporaires	98 162	- 2,0 %
Sous-total (aptes au travail) : (Sans contr. + contr. temporaires)	253 942	- 3,5 %
Contraintes sévères	127 979	+ 1,0 %

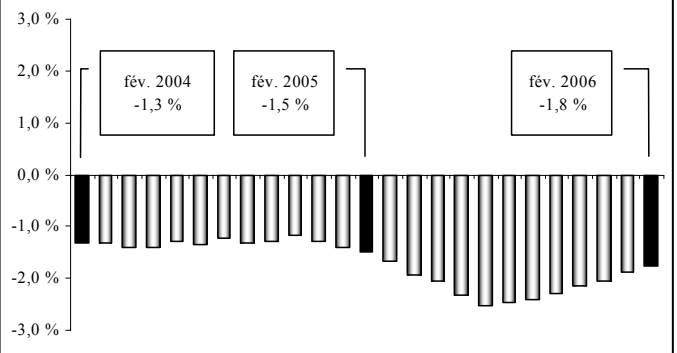
Comparaison entre février 2006 et février 2005:

- En février 2006, on compte 342 378 ménages présents à l'assistance-emploi, ce qui représente 6 125 ménages de moins (↓ 1,8 %) que l'année précédente. Cette baisse est supérieure à celle observée en février 2005 (↓ 1,5 %).
- En février 2006, il y a 381 921 adultes (↓ 7 999 ou ↓ 2,1 %) et 123 481 enfants (↓ 4 509 ou ↓ 3,5 %).
- En février 2006, on dénombre 505 402 prestataires, soit 12 508 de moins qu'à pareille date l'an dernier (↓ 2,4 %). Cette baisse annuelle est légèrement inférieure à celle observée en février 2005 (↓ 2,5 %).
- En février 2006, l'aide moyenne versée est de 679,42 \$, l'aide totale versée se chiffrant à 232,6 millions de dollars (↑ 0,8 millions ou ↑ 0,3 %).

Observation du taux de chômage :

- Entre avril 2005 et avril 2006, le taux de chômage (données non désaisonnalisées) a légèrement augmenté, passant de 8,5 % à 8,7 % pour les deux mois de référence. Par ailleurs, on constate une augmentation de quelque 28 500 emplois par rapport à avril 2005.

Entre février 2005 et février 2006, le nombre de ménages du programme d'assistance-emploi a diminué de 1,8 %.

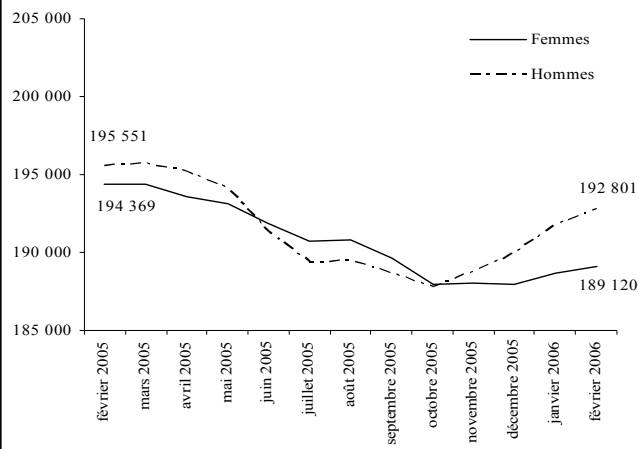


Situation des adultes prestataires en fonction du type de contraintes à l'emploi en février 2006 :

- Comparativement à l'année précédente, le nombre d'adultes *sans contraintes* a diminué de 7 185 (de 162 965 à 155 780 ou ↓ 4,4 %).
- On compte 127 979 adultes prestataires avec *contraintes sévères* à l'emploi, ce nombre étant supérieur à celui de février 2005 (↑ 1 236 adultes ou ↑ 1,0 %).
 - Comparativement aux autres types de contraintes à l'emploi, la plus grande stabilité du nombre de personnes avec *contraintes sévères* par rapport à l'an dernier s'explique notamment par le vieillissement de la population québécoise ainsi que par leur forte rétention au programme d'assistance-emploi. La durée moyenne de présence cumulative à l'assistance-emploi des adultes avec contraintes sévères, qui s'établit à près de 18 ans (214,0 mois), est largement supérieure à celle des autres adultes. Les personnes avec contraintes temporaires ont, quant à elles, une durée moyenne de présence cumulative de plus de 10 ½ ans (128,0 mois), alors que les adultes sans contraintes ont une durée moyenne de plus de 9 ans (109,6 mois).
- Les adultes avec *contraintes temporaires* – principalement pour raisons de santé, d'âge, de grossesse et de charge d'enfants âgés de moins de cinq ans ou handicapés – ont enregistré une baisse de 2,0 % depuis un an (de 100 212 à 98 162).
 - La diminution importante du nombre d'adultes avec contraintes temporaires, survenue entre les mois de septembre et octobre 2005, s'explique principalement par la perte de l'allocation pour contraintes temporaires chez les familles dont l'enfant a atteint l'âge de cinq ans avant le 1^{er} octobre.
- Entre février 2005 et février 2006, on observe une diminution de 3,5 % du nombre d'adultes avec *contraintes temporaires ou sans contraintes (aptes au travail)*, les données passant de 263 177 à 253 942 adultes.

**PROFILS SPÉCIFIQUES DES FEMMES, FAMILLES MONOPARENTALES,
ADULTES DE MOINS DE 30 ANS ET ADULTES NÉS HORS DU CANADA**
Données officielles de février 2006

En février 2006, on dénombre 189 120 femmes et 192 801 hommes prestataires du programme d'assistance-emploi, comparativement à 194 369 femmes et 195 551 hommes en février 2005.



Adultes prestataires

	% Femmes	% Hommes
Février 2005	49,8 %	50,2 %
Février 2006	49,5 %	50,5 %
Taux de variation annuelle	-2,7 %	-1,4 %

Situation des jeunes âgés de moins de 30 ans en février 2006 :

- On dénombre 73 286 jeunes âgés de moins de 30 ans. Ils représentent 19,2 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme d'assistance-emploi.
- Entre février 2005 et février 2006, le nombre de jeunes adultes âgés de moins de 30 ans a diminué de 2 409 (↓ 3,2 %).
 - Chez les moins de 25 ans, on dénombre 38 166 adultes prestataires, soit une baisse annuelle de 1 568 jeunes adultes (↓ 3,9 %). Ces derniers représentent, en février 2006, 10,0 % de l'ensemble des adultes prestataires.
 - 46,4 % des jeunes âgés de moins de 25 ans à l'assistance-emploi présentent des contraintes à l'emploi (temporaires ou sévères). Parmi eux, 50,6 % ont des enfants à charge âgés de moins de cinq ans ou sont des femmes enceintes, et 48,9 % invoquent des problèmes temporaires ou sévères liés à la santé.

Situation des familles monoparentales en février 2006 :

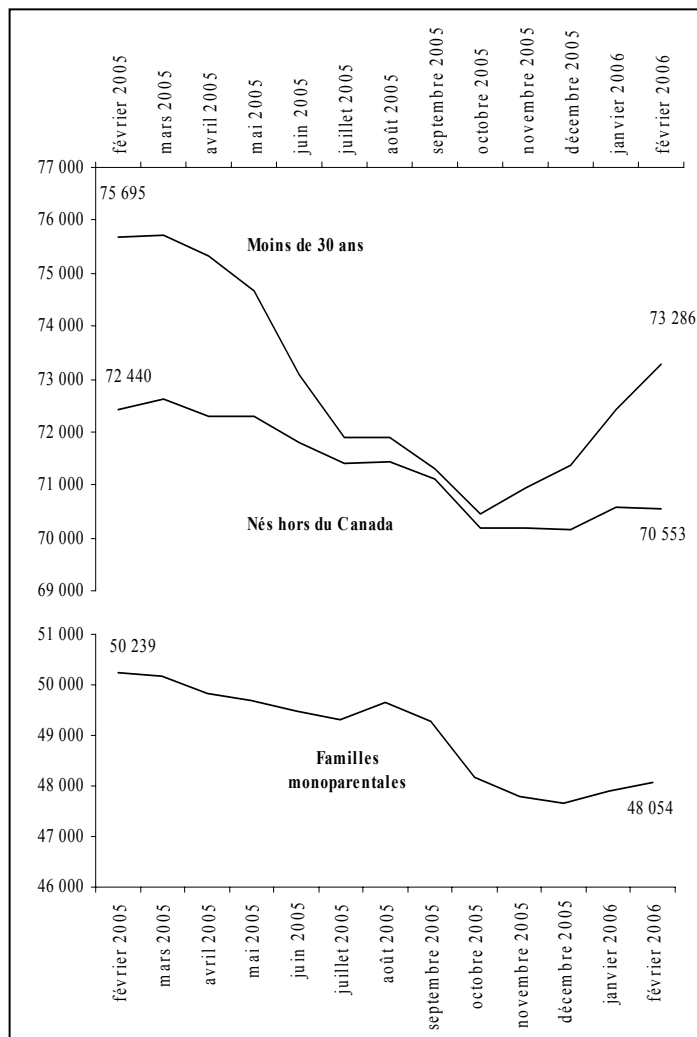
- On compte 48 054 familles monoparentales. Les chefs de ces familles représentent, en février 2006, 12,6 % de l'ensemble des adultes.
- En un an, soit entre les mois de février 2005 et février 2006, le nombre de familles monoparentales a diminué de 2 185 (↓ 4,3 %).
- La place qu'elles occupent parmi l'ensemble des ménages diminue de près d'un demi-point de pourcentage, passant de 14,4 % en février 2005 à 14,0 % en février 2006.
- 48,2 % des chefs de familles monoparentales à l'assistance-emploi présentent des contraintes temporaires à l'emploi. La principale raison invoquée (78,6 %) est la présence d'enfants à charge de moins de cinq ans (incluant les cas de grossesse).

Situation des adultes nés hors du Canada en février 2006 :

- On compte 70 553 adultes nés hors du Canada, soit une diminution de 2,6 % par rapport à l'an dernier (↓ 1 887 adultes).
 - La proportion qu'ils représentent parmi l'ensemble des adultes prestataires du programme d'assistance-emploi a légèrement diminué, passant de 18,6 % à 18,5 %.
- 74,0 % des adultes prestataires nés hors du Canada sont au pays depuis trois ans et plus, alors que les nouveaux arrivants (moins de trois ans) et les revendicateurs du statut de réfugié représentent 26,0 % de l'ensemble des adultes prestataires nés hors du Canada.

Situation des femmes en février 2006 :

- Les femmes représentent 49,5 % de l'ensemble des adultes prestataires en février 2006.
 - Chez les jeunes âgés de moins de 25 ans, les femmes représentent 51,7 % de l'ensemble des jeunes adultes prestataires.
 - Depuis quelques années, le nombre de femmes prestataires diminue toujours plus rapidement que le nombre d'hommes. Il en résulte qu'en février 2006, les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes. Effectivement, 49,5 % des adultes prestataires sont des femmes et 50,5 % des hommes. On constate une baisse de 2,7 %, entre février 2005 et février 2006, du nombre de femmes prestataires, alors que chez les hommes, cette diminution s'établit à 1,4 %.
- Des 189 120 femmes prestataires du programme d'assistance-emploi en février 2006 :
 - 33,2 % n'ont aucune contrainte à l'emploi ;
 - 33,6 % ont des contraintes temporaires ;
 - 33,2 % ont des contraintes sévères à l'emploi.
- Les principales raisons de contraintes temporaires chez les 63 599 femmes prestataires concernées sont, dans l'ordre :
 - 45,0 % pour enfants à charge âgés de moins de cinq ans ou grossesse ;
 - 37,7 % en raison de l'âge (55 ans et plus) ;
 - 13,0 % pour motifs de santé.



	Février 2005	Février 2006	Taux de variation annuelle
Adultes de moins de 30 ans	75 695	73 286	- 3,2 %
Jeunes de moins de 25 ans	39 734	38 166	- 3,9 %
Familles monoparentales	50 239	48 054	- 4,3 %
Adultes nés hors du Canada	72 440	70 553	- 2,6 %
TOTAL des adultes	389 920	381 921	- 2,1 %

TABLE DES MATIÈRES

TABLEAU 1	PAGE
Évolution de la population prestataire et du montant des allocations versées aux ménages du programme d'assistance-emploi, avril 2005 à mai 2006.....	1-2
Répartition de la population du programme d'assistance-emploi selon la situation familiale et le type de résidence.....	1-2
Nouvelles admissions au programme d'assistance-emploi.....	1-2
Clientèle supplémentée selon la source du revenu.....	1-2
Répartition de la population du programme d'assistance-emploi selon la région.....	1-2
TABLEAU 2	PAGE
Évolution du nombre d'adultes prestataires du programme d'assistance-emploi selon le type de clientèle, avril 2004 à février 2006.....	3-4
Répartition des adultes du programme d'assistance-emploi selon la situation familiale, le sexe, l'âge, la scolarité, la durée de présence et le type de contrainte à l'emploi.....	3-4
Répartition des adultes du programme d'assistance-emploi selon la région.....	3-4
NOTES RELATIVES AUX TABLEAUX.....	5
LEXIQUE.....	6

Tableau 1

Évolution de la population prestataire et du montant des allocations versées aux ménages du programme d'assistance-emploi, 2005-2006 et 2006-2007

	Nombre de ménages	Taux de variation annuelle	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	Nombre de prestataires	Taux de variation annuelle	Prestation moyenne versée	Prestations totales versées (milliers)
Nombre de dossiers actifs¹ au programme d'assistance-emploi								
moyenne 2004-2005	348 687	-1,4 %	390 723	130 516	521 239	-2,3 %	667,11 \$	232 612,8 \$
avril 2005	347 690	-1,9 %	388 719	127 207	515 926	-2,9 %	666,33 \$	231 676,1 \$
mai 2005	346 407	-2,0 %	387 251	126 944	514 195	-3,0 %	666,49 \$	230 877,8 \$
juin 2005	342 933	-2,3 %	383 201	126 080	509 281	-3,3 %	667,00 \$	228 737,3 \$
juillet 2005	340 375	-2,5 %	380 125	125 261	505 386	-3,5 %	667,73 \$	227 280,0 \$
août 2005	340 329	-2,5 %	380 240	126 574	506 814	-3,5 %	690,79 \$	235 094,6 \$
septembre 2005	338 828	-2,4 %	378 347	125 354	503 701	-3,3 %	668,69 \$	226 572,4 \$
octobre 2005	336 562	-2,3 %	375 786	123 193	498 979	-3,1 %	668,41 \$	224 959,9 \$
novembre 2005	337 499	-2,1 %	376 736	122 252	498 988	-3,0 %	668,29 \$	225 546,1 \$
décembre 2005	338 532	-2,1 %	377 890	122 322	500 212	-2,8 %	669,06 \$	226 497,7 \$
janvier 2006	340 893	-1,9 %	380 485	123 033	503 518	-2,6 %	679,92 \$	231 780,4 \$
février 2006	342 378	-1,8 %	381 921	123 481	505 402	-2,4 %	679,42 \$	232 619,1 \$
(e) mars 2006	343 300	-1,5 %	382 800	123 700	506 500	-2,3 %	680,00 \$	233 444,0 \$
(e) moyenne 2005-2006	341 311	-2,1 %	381 125	124 617	505 742	-3,0 %	672,67 \$	229 590,4 \$
(e) avril 2006	342 300	-1,6 %	381 700	122 800	504 500	-2,2 %	675,00 \$	231 052,5 \$
(e) mai 2006	341 900	-1,3 %	381 100	122 700	503 800	-2,0 %	675,00 \$	230 782,5 \$
juin 2006								
juillet 2006								
août 2006								
septembre 2006								
octobre 2006								
novembre 2006								
décembre 2006								
janvier 2007								
février 2007								
mars 2007								
(e) moyenne 2006-2007	342 100		381 400	122 750	504 150		675,00 \$	230 917,5 \$

Répartition de la population du programme d'assistance-emploi selon la situation familiale et le type de résidence, février 2006

	Proportion		Proportion		Proportion		Proportion	
En février 2006								
Nombre	342 378	100 %	381 921	123 481	505 402	100 %	679,42 \$	232 619,1 \$
Situation familiale								
Personnes seules	253 965	74,2 %	253 965	0	253 965	50,3 %	648,03 \$	164 575,9 \$
Couples sans enfants	17 551	5,1 %	35 102	0	35 102	6,9 %	929,98 \$	16 322,1 \$
Familles monoparentales	48 054	14,0 %	48 054	77 455	125 509	24,8 %	638,98 \$	30 705,7 \$
Couples avec enfants	21 992	6,4 %	43 984	46 026	90 010	17,8 %	946,56 \$	20 816,8 \$
Conjoints d'étudiant	816	0,2 %	816	0	816	0,2 %	243,26 \$	198,5 \$
Type de résidence								
Logement et H.L.M.	200 286	58,5 %	232 001	106 595	338 596	67,0 %	689,53 \$	138 104,0 \$
Chambre	46 075	13,5 %	46 773	4 258	51 031	10,1 %	629,97 \$	29 025,8 \$
Pension	72 504	21,2 %	73 196	5 386	78 582	15,5 %	699,79 \$	50 737,7 \$
Temporairement sans adresse ²	1 800	0,5 %	1 805	14	1 819	0,4 %	629,07 \$	1 132,3 \$
Propriété	18 179	5,3 %	24 612	7 228	31 840	6,3 %	716,11 \$	13 018,1 \$
En hébergement	3 534	1,0 %	3 534	0	3 534	0,7 %	170,10 \$	601,1 \$

Nouvelles admissions au programme d'assistance-emploi, février 2006

Nouvelles admissions³								
Fin des prestations d'a.-e.	1 268	14,7 %	1 395	534	1 929	15,2 %	331,54 \$	230,1 \$
Perte d'emploi sans a.-e.	1 536	17,8 %	1 660	379	2 039	16,1 %	319,27 \$	357,6 \$
Prestations d'a.-e. insuffisantes	585	6,8 %	647	181	828	6,5 %	298,02 \$	97,5 \$
Sous-total	3 389	39,4 %	3 702	1 094	4 796	37,9 %	320,00 \$	685,1 \$
Perte du conjoint	488	5,7 %	492	469	961	7,6 %	365,67 \$	135,7 \$
Fin des études à temps complet	377	4,4 %	391	142	533	4,2 %	309,39 \$	74,6 \$
Revenus insuffisants	1 841	21,4 %	2 135	648	2 783	22,0 %	331,49 \$	422,6 \$
En attente de revenus	108	1,3 %	131	54	185	1,5 %	332,11 \$	20,3 \$
Autres raisons	2 403	27,9 %	2 625	784	3 409	26,9 %	378,52 \$	726,8 \$
Nombre total	8 606	100 %	9 476	3 191	12 667	100 %	343,71 \$	2 065,0 \$

a.-e. : assurance-emploi

Clientèle supplémentée selon la source du revenu, février 2006

Clientèle supplémentée⁴								
Allocations d'aide à l'emploi	10 836	10,9 %	11 280	7 005	18 285	12,3 %	638,15 \$	6 914,9 \$
Rev. de subventions salariales	434	0,4 %	434	170	604	0,4 %	395,67 \$	171,7 \$
Revenus de travail	30 749	30,8 %	31 052	17 235	48 287	32,6 %	615,84 \$	18 936,4 \$
Prestations d'assurance-emploi	2 122	2,1 %	2 126	1 039	3 165	2,1 %	428,41 \$	909,1 \$
Contribution parentale	1 220	1,2 %	1 220	0	1 220	0,8 %	363,42 \$	443,4 \$
Revenus d'autres sources	62 490	62,6 %	63 585	25 127	88 712	59,9 %	551,36 \$	34 454,4 \$
Nombre total distinct⁵	99 806	100 %	102 509	45 708	148 217	100 %	576,52 \$	57 540,6 \$

Répartition de la population du programme d'assistance-emploi selon la région, février 2006

Région								
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6 156	1,8 %	7 294	1 861	9 155	1,8 %	715,50 \$	4 404,6 \$
Bas-Saint-Laurent	9 919	2,9 %	11 339	2 400	13 739	2,7 %	701,32 \$	6 956,4 \$
Côte-Nord	3 478	1,0 %	3 842	1 081	4 923	1,0 %	673,22 \$	2 341,5 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	13 436	3,9 %	15 026	3 698	18 724	3,7 %	673,84 \$	9 053,7 \$
Capitale-Nationale	26 241	7,7 %	28 575	6 226	34 801	6,9 %	676,66 \$	17 756,3 \$
Chaudière-Appalaches	11 632	3,4 %	12 864	2 913	15 777	3,1 %	690,00 \$	8 026,1 \$
Mauricie	17 195	5,0 %	19 038	5 136	24 174	4,8 %	671,69 \$	11 549,8 \$
Centre-du-Québec	10 282	3,0 %	11 400	3 354	14 754	2,9 %	675,88 \$	6 949,4 \$
Estrie	14 236	4,2 %	15 860	4 724	20 584	4,1 %	689,36 \$	9 813,7 \$
Montérégie	44 459	13,0 %	49 218	16 285	65 503	13,0 %	685,66 \$	30 483,5 \$
Ville-de-Montréal	81 402	23,8 %	91 032	34 141	125 173	24,8 %	677,60 \$	55 157,9 \$
Montréal-Banlieue	31 154	9,1 %	36 119	17 976	54 095	10,7 %	696,05 \$	21 684,7 \$
Laval	9 476	2,8 %	10 633	3 816	14 449	2,9 %	689,17 \$	6 530,5 \$
Lanaudière	14 930	4,4 %	16 727	5 399	22 126	4,4 %	675,97 \$	10 092,2 \$
Laurentides	17 398	5,1 %	19 169	5 648	24 817	4,9 %	676,32 \$	11 766,6 \$
Outaouais	14 336	4,2 %	16 160	5 887	22 047	4,4 %	680,21 \$	9 751,5 \$
Abitibi-Témiscamingue	6 792	2,0 %	7 599	2 103	9 702	1,9 %	670,00 \$	4 550,7 \$
Nord-du-Québec	1 149	0,3 %	1 291	825	2 116	0,4 %	643,84 \$	739,8 \$
ARK ⁶	536	0,2 %	620	490	1 110	0,2 %	635,10 \$	340,4 \$
Central ⁷	8 707	2,5 %	8 735	8	8 743	1,7 %	575,40 \$	5 010,0 \$

Secteur Statistique, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, MESS, avril 2006.

Notes relatives aux tableaux 1 et 2

Tableau 1

1. Les dossiers actifs représentent les ménages ayant eu droit à une aide financière de dernier recours pour le mois considéré.
2. Désigne les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou stable ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.
3. Désignent le nombre de demandes de prestations d'assistance-emploi acceptées pour ce mois, qu'il y ait ou non versement pour le mois courant. Toutefois, un ménage nouvellement admis sera dénombré dans l'ensemble des ménages actifs seulement s'il a reçu une prestation.
4. Dossiers pour lesquels un revenu d'une valeur supérieure à 2 \$ est déclaré pour le mois.
5. Dénombre les dossiers distinctement (une seule fois), même si ces derniers déclarent plus d'un type de revenu pour le mois.
6. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
7. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. À compter de mars 2004, en raison de changements récents dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont dorénavant regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).

Tableau 2

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une aide financière de dernier recours pour le mois considéré.
2. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'ajout de la contrainte temporaire pour enfant handicapé entraîne une diminution du nombre d'adultes sans contraintes, d'adultes présentant une contrainte pour enfant à charge ou de ceux ayant une contrainte temporaire de la catégorie « autres ».
3. Comprend les personnes qui s'occupent d'une personne en perte d'autonomie, les responsables d'un foyer d'accueil, les personnes placées en résidence d'accueil et les personnes réfugiées dans une maison pour victimes de violence.
4. Personnes ayant atteint l'âge de 55 ans ou plus le mois précédent (sauf si elles font la demande de ne pas être classées « contraintes temporaires »).
5. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
6. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
7. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
8. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. À compter de mars 2004, en raison de changements récents dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont dorénavant regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).

Définitions des termes utilisés dans le rapport

Adulte

Personne qui ne dépend pas d'un parent pour sa subsistance ou personne mineure qui a la charge d'un enfant, qui est mariée ou a déjà été mariée ou qui a obtenu une pleine émancipation par le tribunal.

Adultes ayant cumulé deux ans et plus sans interruption

Adultes prestataires qui présentent un nombre de mois de présence à l'aide de dernier recours supérieur ou égal à 24 mois depuis leur dernière date d'admission à l'assistance-emploi.

Aide de dernier recours

Aide financière octroyée dans le cadre du programme d'assistance-emploi aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent.

Aide financière accordée

On utilise le terme « prestation » pour désigner l'aide financière accordée en vertu de chacun des programmes (ex. : prestations d'assistance-emploi, prestations d'APPORT, etc.).

Allocation d'aide à l'emploi

Aide financière versée par Emploi-Québec aux personnes qui participent à certaines mesures actives ou d'insertion sociale.

Allocation mixte

Montant ajouté à la prestation de base du programme d'assistance-emploi lorsque les deux membres adultes qui composent la famille présentent des contraintes temporaires ou sévères à l'emploi. Avant octobre 1999, les familles comptabilisées dans cette catégorie regroupent les situations suivantes :

- les dossiers actifs du programme Soutien financier dont les deux adultes sont admis à Soutien financier;
- les dossiers actifs du programme Soutien financier composés d'un adulte admis à Soutien financier et d'un adulte classé apte non disponible;
- les dossiers actifs du programme APTE dont les deux adultes sont classés non disponibles.

Allocation pour contraintes sévères à l'emploi

Montant ajouté à la prestation de base du programme d'assistance-emploi lorsque l'adulte seul ou un membre adulte de la famille démontre, par la production d'un rapport médical, que son état physique ou mental est, de façon significative, déficient ou altéré pour une durée vraisemblablement permanente ou indéfinie et que, pour cette raison et compte tenu de ses caractéristiques socio-professionnelles, il présente des contraintes sévères à l'emploi l'empêchant de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Avant octobre 1999, les ménages comptabilisés dans cette catégorie regroupent les situations suivantes :

- les dossiers actifs dont l'adulte seul qui compose le ménage est admis à Soutien financier;
- les dossiers actifs composés d'un adulte admis à Soutien financier et d'un adulte du programme APTE classé non participant ou participant.

Allocation pour contraintes temporaires à l'emploi

Montant ajouté à la prestation de base du programme d'assistance-emploi lorsque l'adulte seul ou un membre adulte de la famille présente des contraintes temporaires à l'emploi. Avant octobre 1999, les ménages comptabilisés dans cette catégorie regroupent les situations suivantes :

- les dossiers actifs du programme APTE dont l'adulte seul qui compose le ménage est classé non disponible;
- les dossiers actifs du programme APTE classés mixtes composés d'un adulte classé non disponible et d'un adulte classé non participant ou participant.

Clientèle

On utilise le terme « prestataire » pour désigner la clientèle de chacun des programmes (ex. : prestataire d'assistance-emploi, prestataire d'APPORT, etc.).

Clientèle supplémentée

Tout adulte bénéficiant d'une prestation d'assistance-emploi et qui déclare un ou plusieurs revenus d'autres sources. On retrouve, par exemple, des allocations d'aide à l'emploi, des revenus de subventions salariales, des revenus de travail à titre de salarié ou de travailleur autonome, des prestations d'assurance-emploi, une contribution parentale.

Conjoint d'étudiant

Adulte dont le conjoint étudie à temps plein au postsecondaire et bénéficie du programme d'aide financière du ministère de l'Éducation. Cette catégorie ne dénombre que des adultes seuls, puisque les besoins des enfants de l'un ou l'autre des conjoints sont assumés par le conjoint aux études.

Contribution parentale

Aide réputée fournie par les parents de l'adulte qui est reconnu dépendant de ceux-ci. La contribution parentale est établie en fonction de la situation financière et familiale et du nombre d'enfants à la charge des parents. Elle s'applique, s'il y a lieu, pendant une période maximale de trois ans.

Données officielles

Les données « officielles » sont produites à partir d'informations, colligées dans les systèmes, ayant fait l'objet de mises à jour pendant trois mois.

Durée de présence consécutive (sans interruption)

Nombre de mois écoulés depuis la dernière date d'admission à l'aide de dernier recours. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la date d'admission de ce nouveau prestataire est fixée à la même date que celle de ses parents.

Durée de présence cumulative

Nombre total de mois, depuis janvier 1975, où un adulte a été présent à l'aide de dernier recours avec une aide financière, qu'il y ait eu ou non sortie de l'aide au cours de la période. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la période retenue pour le calcul de la durée de présence cumulative débute au premier mois de versement de la prestation d'assistance-emploi au nouvel adulte prestataire. Par conséquent, certains jeunes peuvent présenter une durée consécutive supérieure à leur durée cumulative.

Enfant à charge

Personne qui ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et qui doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal. C'est une personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou encore c'est une personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée.

Estimations

Données arrondies à partir des données préliminaires pour refléter la situation du dénombrement « officiel » des prestataires de l'assistance-emploi.

Ménage

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants. Seuls les ménages ayant reçu, au cours du mois, une aide financière de dernier recours sont dénombrés.

Nés hors du Canada

Toute personne qui n'est pas née au Canada. Il s'agit de personnes ayant acquis la citoyenneté canadienne, de personnes en attente ou ayant obtenu le droit de résidence au Canada ou encore de revendicateurs du statut de réfugié.

Nouvelles admissions

Demandes d'aide, déposées au cours du mois, pour lesquelles les ménages ont été identifiés comme admissibles à l'attribution initiale. Les ménages peuvent recevoir ou non une aide financière pour le mois de la demande. Ils peuvent être admis pour la première fois ou encore effectuer un retour à l'aide sociale.

Prestataire

Personne dont la subsistance est assurée par la sécurité du revenu. Par exemple, un couple avec trois enfants à charge représente cinq prestataires.

Prestation de base

Montant de base applicable à l'adulte seul ou au couple. Avant octobre 1999, les ménages comptabilisés dans cette catégorie regroupent les situations suivantes :

- les dossiers actifs du programme APTE dont l'adulte seul qui compose le ménage est classé non participant ou participant;
- les dossiers actifs du programme APTE, classés mixtes et composés d'adultes classés participants et non participants seulement.

Prestation de base Hébergés

Montant de base applicable à l'adulte hébergé admis dans un centre d'hébergement, d'accueil, hospitalier ou de réadaptation, de même qu'à un ex-détenu logé dans un établissement reconnu en vue de sa réinsertion sociale.

Prestation versée

Aide financière de l'assistance-emploi qui comprend la prestation de base, les allocations supplémentaires accordées selon le type de contraintes à l'emploi, les ajustements pour enfants à charge et pour la TVQ ainsi que les prestations spéciales. La prestation versée prend en compte également les éléments de réduction de l'aide versée, tels que les revenus, la valeur excédentaire des biens et avoirs liquides, les sanctions et le partage du logement. Cette donnée apparaît à titre indicatif seulement et ne représente pas la dépense officielle du Ministère dans le cadre du programme d'assistance-emploi. La Direction du budget et des opérations financières du Ministère assume le mandat de produire officiellement cette donnée.

Programme d'assistance-emploi

Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes capables de travailler, à les inciter à entreprendre ou à poursuivre des démarches d'intégration ou de réintégration en emploi et à les soutenir pendant ces démarches. Il vise également à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent certaines contraintes à l'emploi (sévères ou temporaires).

Revendicateurs du statut de réfugié

Désignent les ressortissants étrangers qui arrivent au Canada sans être passés par le processus régulier d'immigration, en revendiquant d'être reconnus comme réfugiés au sens de la Convention des Nations-Unies relative au statut des réfugiés, et qui veulent obtenir ainsi le droit d'établissement au Canada.

Scolarité

Correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus, ni sur le nombre d'années de scolarité complétées à l'intérieur de ce niveau.

Type de contrainte à l'emploi

Les prestataires de l'assistance-emploi sont identifiés selon trois catégories liées à la contrainte à l'emploi : sans contraintes, contraintes temporaires et contraintes sévères.

- Les adultes sans contraintes sont les adultes qui ne présentent aucune contrainte à l'emploi, temporaire ou sévère.
- Les personnes avec contraintes temporaires à l'emploi se retrouvent dans l'une des situations suivantes :
 - leur état de santé physique ou mentale les empêche, pour une période d'au moins un mois et de moins de 12 mois, de réaliser une activité d'intégration à l'emploi;
 - elles sont enceintes d'au moins 20 semaines;
 - elles ont à leur charge un enfant âgé de moins de cinq ans au dernier 30 septembre;
 - elles ont à leur charge un enfant affecté par un handicap physique ou mental et admissible au supplément pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec;
 - elles ont atteint l'âge de 55 ans ou plus le mois précédent (sauf si elles font la demande de ne pas être classées « contrainte temporaire »);
 - elles se sont réfugiées dans une maison d'hébergement pour victimes de violence;
 - elles procurent des soins constants à une personne dont l'autonomie est réduite à cause de son état physique ou mental;
 - elles sont placées en résidence d'accueil;
 - elles sont responsables d'une résidence d'accueil reconnue en vertu de la loi sur les services de santé et les services sociaux;
 - elles sont responsables d'un foyer d'accueil lié par un contrat de services avec le ministère de la Sécurité publique.
- Les personnes avec contraintes sévères à l'emploi ont démontré, par un rapport médical, que leur état physique ou mental est affecté de façon significative, pour une durée permanente ou indéfinie.

Avant octobre 1999, les adultes prestataires sans contraintes regroupent les adultes aptes participants ou non participants, alors que les adultes avec contraintes temporaires sont représentés par les adultes aptes non disponibles. Quant aux adultes avec contraintes sévères, ils regroupent les adultes admis à Soutien financier ainsi que les adultes hébergés.

Depuis octobre 1999, les adultes hébergés sont distribués selon le type de contrainte qu'ils présentent.